

OFFRE D'EMPLOI

CHARGÉ DE PROJETS

Service des travaux publics

CONCOURS TP-2026-002

La Municipalité de Val-des-Monts est présentement à la recherche d'une personne candidate pour occuper la fonction de Chargé de projets au service des Travaux publics.

LIEU DE TRAVAIL : 1, route du Carrefour
DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : Mars 2026
HORAIRE : 35 heures par semaine
Du lundi au vendredi
TRAITEMENT : Selon la politique sur les conditions de travail – avantages et bénéfices du personnel cadre de la Municipalité de Val-des-Monts.
Salaire annuel entre 89 724 \$ et 117 070 \$.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du Directeur du service des Travaux publics, la personne titulaire du poste planifie, organise, dirige, contrôle et coordonne les activités techniques et administratives relatives aux projets d'infrastructures, à la nomenclature des résolutions et à la gestion budgétaire des projets d'infrastructures du service des Travaux publics.

EXIGENCES

1. Posséder un diplôme universitaire en génie civil ou toute autre formation jugée équivalente (par exemple, détenir un diplôme d'études collégial (DEC) et 5 ans d'expérience en génie civil).
2. Expérience pertinente en gestion de projets d'un minimum de 2 ans, idéalement dans le milieu municipal.
3. Expérience en gestion des ressources financières et techniques.
4. Connaissance des lois, codes et règlements régissant ses fonctions.
5. Connaissance d'applications utilisées en génie civil telles GPS, ArcGIS, Autocad.
6. Connaissance de la suite Microsoft Office 365 (SharePoint, Planner, Power BI, Microsoft List).
7. Détenir la carte de santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP).
8. Certification en gestion de projets ou amélioration continue – un atout.
9. Permis de conduire valide.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

1. Leadership.
2. Autonomie.
3. Analyse et résolution de problème.
4. Gestion efficace (Planifier, Organiser, Déléguer, Contrôler).
5. Rigueur et assurance qualité.
6. Orientation vers les résultats.
7. Orientation vers la clientèle.
8. Gestion de projet.
9. Sens des responsabilités et de l'imputabilité.
10. Santé et sécurité.

CONDITIONS

- 35 heures par semaine - du lundi au vendredi;
- Compensation des heures supplémentaires;
- 14 jours de congés de maladie par année;
- 2 congés mobiles par année;
- Divers congés spéciaux (raisons familiales, deuil, naissance);
- 8 jours fériés en plus d'un congé payé par la Municipalité du 24 décembre au 2 janvier de chaque année;
- Régime de retraite simplifié;
- Régime d'assurances collectives, d'invalidité de courte et longue durée payé par l'employeur;
- Remboursement de la cotisation de l'ordre professionnel et des frais de développement professionnel reliés aux fonctions du poste;
- Stationnement gratuit.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

La Municipalité de Val-des-Monts promeut l'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes neurodivergentes à soumettre leur candidature.

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail inclusif et accessible. Si des mesures d'adaptations sont nécessaires à une évaluation juste et équitable de votre candidature, nous vous invitons à en faire la demande lors de la transmission de votre candidature à emploi@val-des-monts.net.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur candidature, avant le **5 mars 2026, 16h30**, par courriel à l'adresse suivante : emploi@val-des-monts.net en précisant le numéro de concours, soit : **TP-2026-002**

NOTE : Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature. Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue. Si, après la fermeture du concours, la Municipalité de Val-Des-Monts n'a pas reçu de candidature répondant aux critères recherchés, elle se réserve le droit de poursuivre sa recherche de candidats, sans réouverture du concours. Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent avis, sans discrimination, et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.